



Tolérance de passage sur un terrain privé

Par **artabent**, le 11/09/2012 à 07:43

Bonjour,

je voudrais savoir si je peut refusé l entrée en voiture de mon voisin sur ma propriété (aucun document concernant un droit de passage a était établie)sachent que se dernier est enclavé .? je désert deja un autre voisin qui lui ausi est enclavé .je peut faire en sorte qu il enpreinte la meme servitude? ou alor mon terrain sert a faire pleind de passages? sela fait perdre une valeur considérable a mon terrain et de plus isl on mis leur compteur d eau sur ma propriété?? je voudrais avoire des conseille svp je suis au bout du rouleau et je veut faire dans mes droits mercie cordialement Artabent

Par **Lag0**, le 11/09/2012 à 08:01

Bonjour,

En cas de désaccord, le propriétaire du terrain enclavé doit saisir la justice pour demander officiellement le droit de passage. C'est le juge qui décidera de l'endroit où sera placé ce droit de passage sur votre parcelle, ce sera soit le plus court, soit si le plus court vous crée des problèmes, le moins dommageable pour votre terrain.

Voir : <http://vosdroits.service-public.fr/F2040.xhtml>

Par **amajuris**, le 11/09/2012 à 11:39

bjr,

donc cela signifie que vous pouvez interdire le passage de votre voisin dans l'attente de l'établissement d'une servitude de droit de passage.
cdt

Par **artabent**, le **14/09/2012** à **07:24**

bjr,

Merci pour vos réponses cet cool ^^

mes concernant la fermeture du passage, il se trouve que cet dernier
on 2 voitures et que bizarrement quand ils sortent de chez eux ils laissent toujours une voiture dans
leur cour de sorte que je ne puisse pas fermer le passage (j'ai pris un rdv j'ai un médiateur
pour leur informer de la fermeture de ce passage est deventuelles accords que nous pourrions
avoir. mes voilà le rdv est prévue pour dans 3/4 moi, quel sont mes risques si je ferme ce
passage avec une de leur voiture à l'intérieur ? on a-t-il le droit ?
merci, cordialement Artabent ++